

Réjean Hinse donne 100 000 \$ à Pro Bono Québec

Agence QMI | Réjean Hinse, victime d'une erreur judiciaire, a fait un don de 100 000 \$ hier matin à Pro Bono Québec, un organisme sans but lucratif créé à l'initiative du Barreau du Québec et visant à améliorer l'accessibilité à la justice pour les citoyens.

Samedi dernier, à Toronto, M. Hinse avait accordé le même montant à l'Association en défense des droits des victimes de condamnations erronées, lors de son assemblée générale.

Réjean Hinse, maintenant âgé de 73 ans, avait été condamné à 15 ans de pénitencier en 1964, mais acquitté en 1997 par la Cour suprême du Canada, sur la base de nouvelles preuves. Par la suite, il avait in-

tenté des procédures judiciaires contre les gouvernements fédéral et provincial.

« Lors de mon combat pour obtenir justice, le soutien des avocats travaillant pro bono à mon égard s'est révélé crucial. Après avoir vécu une saga judiciaire, interminable et traumatisante, je suis aujourd'hui heureux de pouvoir faire une contribution qui aidera certainement d'autres victimes », a-t-il affirmé.

Dans un jugement rendu le 13 avril dernier par la Cour supérieure du Québec, le procureur général du Canada a été condamné à verser 8,6 millions en dommages à M. Hinse. Le procureur général a logé appel de ce jugement.